

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 6 mars 2026

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt six et le six du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 21 février 2026 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, MOUREY-PETIT Delphine, SCHNEITER Pascale.

Excusé : NICOLET Cédric

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

SIVU RPI - Conseil syndical du 23 février 2026 (Serge MONNET, Delphine MOUREY-PETIT)

Périscolaire : Présentation du programme d'accueil de loisirs sans hébergement « Les vacances buissonnières » par le Conservatoire d'Espace Naturel de Cléron (CEN). 2 semaines sont proposées cette années sans participation du SIVU. Le SIVU pourra être sollicité financièrement les années suivantes pour permettre une offre plus étendue.

École privée : Les frais de scolarité pour les enfants scolarisés à l'école privée, calculés à partir des frais de fonctionnement de l'école publique sont de 694,72 € en 2026 (1 enfant concerné à Amondans)

Budget : Le président a présenté les comptes administratifs mais ceux ci n'ont pas pu être votés en raison de la panne de la plateforme de comptabilité publique Hélios qui a empêché de pouvoir préparer les documents CFU à temps, mais ces résultats sont repris dans le budget 2026.

Compte administratif	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	265 778,53 €	432 962,06 €
Recettes	140 609,40 €	566 043,96 €
Solde	-125 169,13 €	133 081,90 €

Le conseil a voté les budgets primitifs suivants :

Budget primitif	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	246 159,13 €	552 679,00 €
Recettes	246 159,13 €	552 679,00 €
Solde	0 €	0 €

464,85 € seront remboursés par le SIVU au titre du trop versé pour l'exercice 2025. La participation de la commune d'Amondans appelée pour le budget 2026 est de 11 993,98 €.

Le conseil valide les conventions de mise à disposition des employés communaux d'Amancey au SIVU. Le conseil valide le contrat d'assurance de 171 € nécessaire à la mise en place de l'opération « œuvre à l'école »

Le conseil donne mandat au centre de gestion pour rechercher une mutuelle prévoyance pour les salariés.

CCLL - Conseil communautaire du 3 mars 2026 (Serge MONNE)

Finances : Le conseil valide le maintien des taxes locales (Taxe foncière, Taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises) au niveau de 2025. Le taux de la taxe GEMAPI sera calculé pour correspondre à un montant total de 100 000 €.

Le conseil a adopté les budgets primitifs suivants :

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ordures ménagères	273 999.50 €	273 999.50 €	303 668.89 €	303 668.89 €
Maison de santé	242 990,85 €	242 990,85 €	451 545.87 €	655 567.80 €
Chaufferie bois	273 999.50 €	273 999.50 €	303 668.89 €	303 668.89 €
ZA la Louière	396 664,85 €	396 664,85 €	316 576,92 €	346 869.72 €
ZA Sous le Bois	716 532.39 €	716 532.39 €	797 742.38 €	797 742.38 €
ZA Epeugney	448 558,98 €	448 558,98 €	329 799,77 €	329 799,77 €
Assainissement	3 524 634.02 €	3 524 634.02 €	4 425 138.92 €	4 425 138.92 €
Général	14 613 907.48 €	14 613 907.48 €	6 659 762,82 €	6 659 762,82 €

Economie : Le conseil valide la cession d'une parcelle de la ZA La Louière à l'entreprise Machet (11 € TTC/m² soit 22 704 €). Les entreprises SCOP Lombart et Les Oizeaux de Passage sont intéressées pour acheter des parcelles de l'ancienne scirie Talbois à Arc-et-Senans (au prix de portage de l'EPF).

Le conseil valide la vente de 9 lots de la maison de santé d'Amancey aux professionnels installés pour le montant total de 387 000 €.

Le conseil valide le lancement d'une étude AMO pour la mise en place d'une concession sur le réseau de chaleur d'Amancey.

Assainissement : le conseil valide le changement de quorum de la régie (1/3 des sièges) et les modifications au règlement de service (branchements).

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Les nouveaux statuts du Syndicat Forestier Bolandoz Myon (SFBM) ont été adoptés et validés par un arrêté de la préfecture.

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Compte Financier Unique a été mis en place au 1^{er} janvier 2025 pour la commune d'Amondans. Il met un terme à la distinction entre le compte administratif, produit par l'ordonnateur, (le maire), et le compte de gestion produit par le comptable public.

En raison de la panne qui a affecté le logiciel de la comptabilité publique Hélios pendant près d'un mois en début d'année, les services des finances publiques n'ont pas été en mesure de préparer les documents pour le vote du CFU début mars. Aussi le maire propose de faire une présentation des résultats 2025 établis à partir de la comptabilité de la commune sans qu'ils puissent faire l'objet d'un vote d'approbation en l'absence des documents préparés par la trésorerie. Le CFU fera donc l'objet d'un vote par le prochain conseil municipal (après les élections), une fois qu'il aura été préparé par la trésorerie.

Résultats du budget eau 2025

Budget eau et assainissement		Investissement	Fonctionnement
Dépenses		1 404,15 €	52 457,32 €
Recettes		72 641,07 €	11 800,50 €
Solde		71 236,92 €	-40 656,82 €

Résultats du budget général 2025

Budget général	Investissement	Fonctionnement
----------------	----------------	----------------

Dépenses	20 104,69 €	111 130,93 €
Recettes	5 571,33 €	539 222,95 €
Solde	-14 533,36 €	154 909,32 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné l'attestation des résultats de l'exercice 2025 signée par le maire et par la responsable du Service de la Gestion Comptable d'Ormans, statuant par anticipation sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget eau et du budget général, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget eau	Affectation au BP 2026	Montant
Résultat d'investissement 2025	001 – Excédent d'investissement reporté	71 236,92 €
Restes à réaliser		0 €
Résultat de fonctionnement 2025	002 - Déficit de fonctionnement reporté	-40 656,82 €

Budget général	Affectation au BP 2026	Montant
Résultat d'investissement 2025	002 – Déficit d'investissement reporté	-14 533,36 €
Restes à réaliser		0 €
Résultat de fonctionnement 2025		428 092,02 €
	1068 – Solde déficit d'investissement couvert par excédant de fonctionnement	14 533,36 €
	002 – Solde d'excédant de fonctionnement reporté	413 558,66 €

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2026

Après avoir entendu la présentation des budgets primitifs 2026 faite par le maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs suivants :

Budget Eau

Budget eau	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	96 304,15 €	62 778,55 €
Recettes	99 476,59 €	62 778,55 €
Solde	3 172,44 €	0,00 €

Budget Général

Budget général	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	33 033,36 €	179 267,40 €
Recettes	33 033,36 €	533 549,66 €
Solde	0,00 €	354 282,26 €

Le budget a été construit avec une hypothèse de recettes fiscales constantes (pas de hausse des impôts). Le détail du budget pourra être consulté en mairie.

Fongibilité des crédits

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, pour le budget principal, dans

la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

TAUX D'IMPOSITION

NB : en raison de la réforme de la fiscalité locale (article 16 de la loi de finance 2020) les parts communales et départementales de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sont fusionnées et affectées aux communes à partir de 2021. Les taux votés englobent donc la part communale et l'ancienne part départementale.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir à leur niveau actuel, à savoir :

Taxe Foncière Bâti : (part communale **14,87 %** + part départementale **18,08 %**) : **32,95 %**

Taxe Foncière Non Bâti : **15,78 %**

Pour information, le taux de Taxe d'habitation utilisé dans la réforme fiscale pour calculer la compensation de la commune est celui voté pour l'année 2017: **18,56 %**

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

CARTES JEUNES

Le conseil municipal valide l'achat par la commune d'une carte avantage jeune qui sera offerte comme chaque année à chacun des jeunes domiciliés à Amondans en âge d'en profiter, au prix de 9 euros.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le 1^{er} tour des élections municipales se tiendra le dimanche 15 mars. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18h.

Les membres du bureau de vote seront Serge Monnet, Hubert Juste, Delphine Mourey-Petit, Pascale Schneiter, Boris Chillaron-Perez, Nicolas Rolet.

8h - 10h	Pascale Schneiter	Christelle Huguenotte
10h - 12h	Delphine Mourey-Petit	Alexandre Vuillemin
12h - 13h		Boris Chillaron-Perez
13h - 14h	Serge Monnet	Loïc Mille
14h - 16h		
16h - 18h	Hubert Juste	Nicolas Rolet

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

La course cycliste « Le Prix de la ville d'Ornans » passera par Amondans le dimanche 31 mai.

Le prochain conseil municipal d'installation des nouveaux élus aura lieu le vendredi 20 mars.